

FICHE 2

Que prévoit le plan de fermeture d'Orange de son réseau cuivre?

En février 2022, Orange a transmis à l'Arcep son plan de fermeture de son réseau de boucle locale cuivre, que l'Autorité a mis en consultation publique, comme le prévoit le cadre de régulation. Les acteurs, dont les collectivités locales, ont été appelés à faire part de leurs remarques et appréciations entre février et avril 2022. L'Autorité a analysé le programme de fermeture d'Orange et les réponses des acteurs à la consultation publique, puis demandé à Orange des précisions et des compléments, qui ont été publiés en juillet 2022¹. Orange a ensuite décliné son plan, sous la forme d'une dizaine de cahiers thématiques publiés progressivement sur son site² jusqu'en décembre 2022.

L'Autorité veille notamment à ce que la fermeture du réseau cuivre se fasse selon un rythme et des modalités préservant l'intérêt de tous les utilisateurs, particuliers et entreprises, et garantissant une concurrence effective et loyale entre les opérateurs.

L'un des principes retenus par Orange est de choisir la commune comme maille opérationnelle principale de la fermeture du réseau, considérant que l'implication et le soutien local des élus sera un facteur de réussite du plan. Orange y précise aussi les critères qu'il prendra en compte pour prioriser les zones de fermeture.

41,8 millions de locaux sont concernés par la fermeture technique³ du réseau cuivre qui devra être complète fin 2030. Le projet de plan d'Orange décrit deux grandes phases de fermeture :

1. La première phase est une « phase de transition » qui s'étend jusqu'en 2025 et prépare le passage à l'échelle de la fermeture du réseau, avec des expérimentations (sept communes avec 12 000 locaux déjà fermés techniquement) puis des premières zones significatives (concernant 1 million de locaux) dont la fermeture technique est prévue pour 2025.
2. La deuxième phase dite « phase de fermeture », prévue de 2026 à 2030, qui amorcera la fermeture à échelle industrielle afin de pouvoir vider le réseau fin 2030.

Afin de limiter la création de nouveaux accès lors de la phase de transition, la fermeture commerciale anticipée à l'adresse déjà engagée se poursuivra. En février 2023, ce sont 21,2 millions de locaux qui sont déjà fermés commercialement. Ces fermetures commerciales anticipées à l'adresse ne concernent que les offres grand public.

L'ambition d'Orange est de procéder en janvier 2026 à la généralisation de la fermeture commerciale, sur tout le territoire, des offres à destination du grand public comme celles à destination des entreprises. Plus aucune offre ne sera alors commercialisée sur le réseau cuivre (pour les nouveaux accès comme pour les changements d'offres sur cuivre).

Au cours de chaque phase, sont prévus des lots annuels de fermeture technique de taille croissante. Le premier lot de fermeture à la commune est planifié pour début 2024 pour la fermeture commerciale, et début 2025 pour la fermeture technique. Il concernera 209 000 locaux sur 162 communes. Les derniers lots annuels atteindront jusqu'à 10,5 millions de locaux mais Orange compte sur la dynamique naturelle de migration du cuivre vers la fibre pour que la quantité d'accès cuivre à migrer soit à peu près constante dès fin 2027. Les élus des communes concernées par chaque lot annuel seront informés suivant les délais prévisionnels décrits dans le tableau ci-contre. Pour chaque lot de fermeture, les différents acteurs (collectivités, opérateurs) seront invités par Orange à participer à une « phase de partage » pour signaler, avant la finalisation du lot, les éventuelles difficultés qui seraient de nature à entraver le bon déroulement de la fermeture du cuivre.

1 Lien vers le communiqué de presse et les documents associés : https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1671101953/user_upload/43-22-version-francaise.pdf

2 <https://www.orange.com/fr/documentation-reseaux>

3 La fermeture technique correspond à l'arrêt du fonctionnement du réseau.

CALENDRIER DES LOTS ANNUELS DE FERMETURE TECHNIQUE

Lots annuels de fermeture technique	Information des élus des communes visées	Annonce officielle
Janvier 2025	Juillet 2022	Fin d'année 2022
Janvier 2026	Premier semestre 2023	Premier semestre 2023
Fin 2026 et suivant	Septembre de l'année n-3	Fin d'année n-3

Source : élaboration Arcep à partir des données d'Orange

L'un des derniers volets du plan présente le projet de gouvernance. Il décrit les différentes instances tant au niveau local que national entre les différentes parties prenantes (interactions entre opérateurs, avec les collectivités, etc.).

Concernant les élus locaux, relais importants auprès des citoyens, le projet prévoit que les informations sur la mise en œuvre du plan dans les communes concernées par une fermeture technique prochaine soient partagées lors de points d'échanges réguliers avec les délégués régionaux d'Orange ou encore au sein des comités de concertation départementaux⁴ dont Orange suggère, pour ce faire, d'élargir le mandat à la fermeture du cuivre.



QUE DEVIENT LA FERMETURE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE COMMUTÉ (RTC)?

Le RTC est la technologie historique du service téléphonique fixe (téléphone branché directement à la prise en « T »).

Depuis le 15 novembre 2021, la production de nouveaux accès RTC n'est plus possible en France métropolitaine et en outre-mer. Une première fermeture technique du RTC a également été expérimentée le 15 octobre 2021 en avance de phase dans sept communes¹ situées dans deux départements distincts.

Orange fusionnera le programme de fermeture du RTC avec celui de fermeture du cuivre dès 2024.

¹ Osny dans le Val-d'Oise ainsi que Concarneau, Elliant, Melgven, Rosporden, Saint-Yvi et Turch dans le Finistère.

⁴ Comités de concertation départementaux portant sur l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles, institués par la circulaire du Premier ministre n° 62/74 SG du 5 juin 2021.